

DECRET N°73-147 du 25 avril 1973
portant nomination de Chefs d'Arrondissements
dans la Ville de Porto-Novo.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n°72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et le décret N°73-121 du 30 mars 1973 qui l'a modifié;
- VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
- VU le Décret n°72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°41/PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le Décret n°70-122/CP-SGG du 5 Juin 1970 qui l'a complété ;
- VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité et le Décret n°72-295 du 15 Novembre 1972 qui l'a modifié ;
- VU le Décret n°305/PC/CAB du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissements ;
- VU le Décret n°72-119 du 3 Mai 1972 portant création d'Arrondissements dans la ville de Porto-Novo ;

DECRETE :

Article 1er.- M. Maxime Tyko MIGAN, Commis auxiliaire, en service à la Circonscription Urbaine de Porto-Novo est nommé Chef du premier Arrondissement de ladite Circonscription Urbaine.

Article 2.- M. Michel HOUETO, Commis auxiliaire, en service à la Circonscription Urbaine de Porto-Novo, est nommé Chef du deuxième Arrondissement de ladite Circonscription Urbaine.

Article 3.- M. André LIGAN, Commis auxiliaire en service à la Circonscription Urbaine de Porto-Novo, est nommé Chef du troisième Arrondissement de ladite Circonscription Urbaine.

Article 4.- M. David AYINAVO, Commis auxiliaire en service à la Circonscription Urbaine de Porto-Novo, est nommé Chef du quatrième Arrondissement de ladite Circonscription Urbaine.

Article 5.- M. Pierre Houssou KLANTIN, Commis auxiliaire en service à la Circonscription Urbaine de Porto-Novo, est nommé Chef du cinquième Arrondissement de ladite Circonscription Urbaine.

Article 6.- M. Jean MENOU, Commis auxiliaire est nommé Chef du sixième Arrondissement de la Circonscription Urbaine de Porto-Novo.

Article 7.- M. Sègla Gbèhinto TOFFA, précédemment Adjoint à l'Agent-Voyer, est nommé Chef du septième Arrondissement de la Circonscription Urbaine de Porto-Novo.

Article 8.- M. Albert BANKOLE, Commis auxiliaire, est nommé Chef du huitième Arrondissement de la Circonscription Urbaine de Porto-Novo.

Article 9.- M. Raphiou PHILIPPE, Commis auxiliaire, est nommé Chef du neuvième Arrondissement de la Circonscription Urbaine de Porto-Novo.

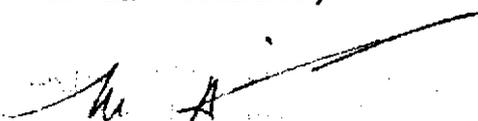
Article 10.- M. André HOUESSOU, commis auxiliaire, est nommé Chef du dixième Arrondissement de la Circonscription Urbaine de Porto-Novo.

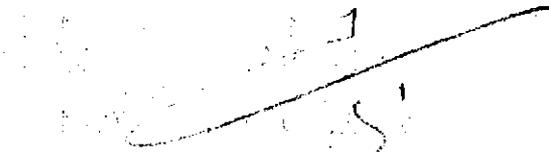
Article 11.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 25 avril 1973

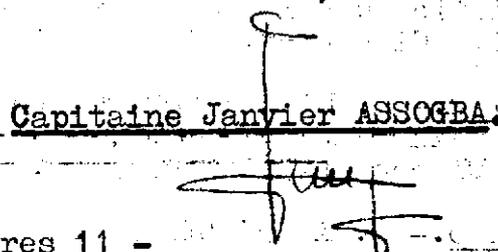
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité,


Capitaine Michel AIKPE.


Chef de Bataillon Mathieu KERÉKOU.

Le Ministre de l'Economie et des
Finances;


Capitaine Janvier ASSOGBA.

AMPLIATIONS :

PR 5 - SGG 5 - CS 6 - MIS/DAI 12 - Ministères 11 -
JORD 1 - DB-CF-DC-Solde-DCCT-DN-IAA 7 - Préfecture
Ouémé 4 - DI 8 - Trésor 4 - Chef Adm. Urbaine Porto-
Novo 10 - DEP 2 - DAGJL-Dtion Stat. 4 - IGF 2 -
Intéressés 10. CNI 1.